

M. MacLaren participe au forum économique mondial à Davos, en Suisse

Le 20 janvier 1994, n° 7

L'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, participera au Symposium annuel du Forum économique mondial (FEM) qui se tiendra à Davos, en Suisse, du 27 au 30 janvier 1994. «Mes rencontres avec des responsables des politiques économiques et des dirigeants d'entreprises et d'organisations mondiales et régionales me permettront d'échanger des idées sur les relations commerciales et économiques que le Canada entretient avec ses partenaires. Le moment sera particulièrement propice à ces discussions étant donné le climat commercial international positif créé par l'achèvement récent de l'Uruguay Round», a déclaré le Ministre.

Visite au Canada du président Aristide d'Haïti

Le 20 janvier 1994, n° 6

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le président d'Haïti, M. Jean-Bertrand Aristide, visitera le Canada du 24 au 29 janvier. «J'attends avec impatience la visite du président Aristide au Canada. Elle nous donnera l'occasion de solliciter son avis sur la manière dont le Canada, de concert avec la communauté internationale, peut aider à conduire Haïti sur la voie de la démocratie et à le rétablir dans ses fonctions de président», a déclaré M. Ouellet.

DISCOURS :

La position du gouvernement, sur la question générale de la place du maintien de la paix dans la politique étrangère et la politique de défense du Canada, est bien connue. Nous avons déclaré publiquement notre intention de «renforcer le rôle de chef de file du Canada dans les opérations internationales de maintien de la paix». Dans nos examens des politiques en matière d'affaires étrangères et de défense, nous allons prochainement étudier divers moyens de le faire, y compris plusieurs des moyens expliqués dans le «Livre rouge». Même si tous les députés connaissent bien le Livre rouge, ce dont je suis persuadé, je citerai pour mémoire quelques exemples : réexamen de la notion de forces de réserve pour le maintien de la paix; étude sur la formation des soldats de la paix; et révision de nos politiques d'approvisionnement [...] En conséquence, Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, avec l'appui de mon collègue, le ministre de la Défense nationale, cette motion visant la tenue d'un débat sur les opérations de maintien de la paix. Le gouvernement voudrait en particulier connaître l'opinion des députés sur deux grandes questions : l'avenir de nos opérations de maintien de la paix et celui de notre engagement en Bosnie.

Tiré d'une allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion du débat parlementaire sur le maintien de la paix, à Ottawa (Ontario), le 25 janvier 1994, 94/2

DU MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA :

Le ministre des Finances dévoile les modalités du renouvellement pour cinq ans de la péréquation

Le 21 janvier 1994, n° 94-010

Le ministre des Finances, M. Paul Martin, a fait part aux ministres des finances et trésoriers provinciaux et territoriaux, en réunion à Montréal, des modalités qui seront soumises pour examen au Parlement, concernant le renouvellement du programme de péréquation pour les cinq prochaines années, à compter du 1^{er} avril 1994. Le ministre Martin a déclaré : «J'ai indiqué à mes collègues que je procéderai au renouvellement de la péréquation d'une manière financièrement responsable, qui tienne compte à la fois des besoins des Canadiens et Canadiennes de chacune des provinces, et de la nécessité pour les sept provinces bénéficiant de la péréquation de disposer de la stabilité nécessaire à leur planification». Selon les prévisions actuelles, les paiements de péréquation s'accroîtront pour passer de 8 milliards de dollars en 1993-1994 à 10,4 milliards de dollars en 1998-1999, soit un taux moyen de croissance annuelle de plus de 5 pour cent. Le ministre a précisé : « Ces hausses n'établissent d'aucune façon un précédent quant à la progression des autres dépenses. La péréquation diffère grandement des autres principaux programmes de transferts fédéraux. Il s'agit du programme clé permettant de réduire les disparités entre les diverses provinces quant à leur capacité de prélever des recettes.»

Négociation d'une convention fiscale avec la République de l'île Maurice

Le 20 janvier 1994, n° 94-009

Le ministre des Finances, M. Paul Martin, a annoncé que des négociations en vue de conclure une convention fiscale sur le revenu entre le Canada et la République de l'île Maurice commenceront en janvier 1994. Le but du présent communiqué est de s'assurer que les personnes dont les intérêts sont en cause aient l'occasion de renseigner le gouvernement sur les questions particulières de double imposition qui pourraient être résolues par les conventions fiscales du Canada. Le gouvernement souhaite être mis au courant des difficultés que crée le système fiscal de l'île Maurice aux Canadiens afin que l'on en tienne compte lors de la préparation des négociations. Des remarques par écrit peuvent être adressées au ministère des Finances, Direction de la politique et de la législation de l'impôt, l'Esplanade Laurier, 140, rue O'Connor, 17^e étage, Ottawa (Ontario), K1A 0G5.

À VENIR :

- 27-30 janvier 1994 : Forum économique mondial (Davos, Suisse)
- Mars 1994 : Assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement (Guadalajara)
- 5-11 juin 1994 : Assemblée annuelle de l'Organisation des États américains (Belém, Brésil)

Si vous voulez des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec Affaires étrangères et Commerce extérieur au 944-4000 ou sans frais au 1-800-267-8376. «Le commerce et la politique étrangère cette semaine/This Week in Policy» est préparé chaque semaine à la Direction générale des communications.

